

Conditions générales de vente Luna Technologia

Les présentes conditions générales concernent toutes commande de biens ou de services passée à Luna Technologia. Toutes conditions émanant du client ne sont applicables que si Luna Technologia les a acceptées expressément par écrit.

Les conditions pour les fournitures ou travaux additionnels n'altèrent en aucun cas les conditions de la commandes principale, et sont discutées spécialement.

1. Devis

Nos devis sont valable 15 jours sous réserve du prix du marché. Les devis sont strictement limités aux éléments et quantités spécifiés. Les prix sont affichés hors TVA. Celle-ci est ajoutée lors du calcul total du document.

2. Livraison ou exécution

Sauf mention spéciale, les délais de livraison ou d'exécution doivent être considérés comme indicatifs ; leur non-respect ne peut donner lieu à l'annulation ou à des dédommagements et intérêts.

En cas de retard de livraison ou d'exécution par le fait du client de tout ou d'une partie du devis, Luna Technologia ne sera tenu à la livraison ou exécution que dans un délai normal et raisonnable, prolongé au minimum dudit retard, et adapté aux égards et engagements que nos services et fournisseurs, peuvent avoir pris envers des tiers.

Les délais de livraison ou d'exécution prennent cours à partir du moment où les événements ci-dessous ont été acté par Luna Technologia, le plus tardif étant pris en compte :

- Date de l'accusé de réception de l'acceptation du devis
- Date de réception de l'acompte
- Date de réception des données techniques ou documents réclamés au client, nécessaire à la commande ou à l'exécution

3. Prix – Paiement – Acomptes – Pénalités

a) Prix

Les prix fixés pour le montage et la mise en route sont établis en considération d'un travail normal, sans interruption et disposant de tous les éléments que le client doit fournir ou préparer.

Les prix sont basés sur le coût des matières premières, du transport, charges sociales, taxes et autres frais en vigueur au moment de la commande. Le cas échéant, les prix peuvent être majorés proportionnellement en cas d'augmentation des prix ou autre coût.

b) Acomptes

L'acompte est payable à raison de 30% pour la validation du devis.

Selon l'ampleur du chantier ou de la commande, des acomptes supplémentaires peuvent être demandés aux clients et précisé dans le devis, mentionnant les montants ou pourcentage ainsi que la modalité de paiement.

Les acomptes versés par le client sont à valoir sur le prix de la commande ou d'exécution et ne constituent en aucun cas des arrhes dont l'abandon autoriserait les parties à se dégager du contrat. Ils ne sont imputables que lors du décompte final.

c) Paiement

Sauf dérogation conventionnelle préalable, les paiements se font à 15 jours après réception de la facture.

d) Pénalités

La réception de la facture constitue de plein droit une mise en demeure du débiteur, sans qu'il soit besoin d'acte, et par la simple échéance du terme.

En cas de non-paiement, au deuxième rappel, une indemnité de 15% sur le montant de la facture sera appliquée avec un minimum de 50 euros.

e) Déchéance du terme – Mise au comptant

A défaut pour le client d'honorer une seule de ses échéances, Luna Technologia est en droit d'exiger le paiement immédiats des montants restant dus pour la commande ainsi que le règlement des quantités restant à fournir, et ce, pour l'ensemble des autres commandes en cours avec ce client.

4. Résiliation

Si le client renonce entièrement ou partiellement aux travaux ou à la commande convenus, il est tenu de compenser Luna Technologia pour ses pertes et dépenses réalisés qui sont évalués forfaitairement à 30% des travaux non exécutés ou fournis et ce avec un minimum de 250 euros.

Luna Technologia est en droit, sans recours légal et sans remboursement au client, de procéder à la résiliation immédiate et unilatérale du contrat et de tous les autres concernant le client après notification par envoi recommandé ainsi qu'à la reprise des biens livrés, en cas de non-respect entier ou partiel d'une ou plusieurs obligations du contrat, dans le cas où le client ne satisfait pas à la demande de correction dans les 30 jours calendriers. Tout créance à l'encontre du client sera immédiatement éligible, ainsi qu'une indemnité due évaluée forfaitairement à 30% du montant des travaux ou fournitures et ce avec un minimum de 250 euros.

Dans le cas où le client est en liquidation, d'aveu de faillite ou de cessation de paiement du client ou en cas de saisie, Luna Technologia est en droit, sans intervention d'une juridiction et sans aucun remboursement, de résilier unilatéralement, de plein droit et sans mise en

demeure, de tout ou une partie du contrat. Dans ce cas, Luna Technologia est également en droit de reprendre les biens livrés. Toute les créances deviendront immédiatement éligible.

5. Transfert de propriété

Il est expressément convenu que le matériel à fournir par Luna Technologia restera sa propriété exclusive jusqu'au complet paiement des factures y afférentes. Toutefois tous les risques généralement quelconques, en particulier le transport, sont à charge du client dès l'individualisation du matériel.

6. Réception – Agréation

Les biens/services qui n'auront pas fait l'objet de réserves à la livraison ou tout autre document en tenant lieu, et qui n'auront pas fait l'objet d'une réclamation écrite endéans les 8 jours à date de leur livraison/exécution, seront présumés de manière irréfragable avoir été agréés définitivement par le client, conformes à sa demande et en bon état. Si le client néglige de prendre livraison, le délai de 8 jours dont il est question ci-dessus, prend cours à la réception de la facture.

Aucun retour de marchandise ne sera accepté sans notre autorisation préalable et écrite.

7. Garanties

Tous matériaux fournis sont garantis pendant deux ans à partir de la date de livraison, sauf garantie dérogatoire appliquée par le fabricant. En ce qui concerne les travaux, le délai de garantie commence à l'achèvement du montage si ce dernier est fait par Luna Technologia. Du chef de cette garantie, Luna Technologia s'engage à remplacer ou à réparer, dans le plus bref délai possible, sans être passible d'aucune indemnité, toutes pièces venant à se détériorer, pour autant qu'il soit établi que la défectuosité est causée par un vice de matière, de construction ou de montage, qu'il soit apparent ou non. Les pièces remplacées appartiennent à Luna Technologia.

La garantie est limitée au remplacement des pièces reconnues défectueuses. La main-d'œuvre et les frais de transport sont à charge du Client sauf cas contraire dans la notification dans le devis ou la facture. Sauf stipulations expresses dérogatoires, aucune garantie quelconque n'est donnée sur les travaux de réparation et/ou remise en état d'un matériel usagé. La garantie est subordonnée à une surveillance et à un entretien suffisant de la part du client. Elle exclut notamment les conséquences de l'usure normale et de perturbation, dues à un cas fortuit ou de force majeure.

8. Responsabilité

Sauf fraude ou faute intentionnelle de la part de Luna Technologia, la responsabilité de Luna Technologia du chef de contrat ou qui en découle est limitée comme suit :

- a) Le montant total maximum des dommages-intérêts auxquels nous sommes tenus est limité à 15% du prix total hors TVA des travaux.

- b) Luna Technologia n'est jamais tenu d'indemniser les pertes de production, les manques à gagner, les atteintes à la réputation ou tout autres formes de préjudice moral, ni les dommages indirects ou consécutifs.
- c) Tout dommages causés par le matériel confié par le client à Luna Technologia, imputables à tout vice, défaut de fabrication ou conception du dit matériel, sont exclusivement à charge du client.

9. Force majeure

La force majeure suspend les obligations découlant de la convention dans le chef des parties. La partie invoquant un cas de force majeure avertira l'autre dans les trois jours de la constatation du fait générateur, et l'informerá de la durée probable de ses effets. Elle sera tenue de faire tous ses efforts pour en minimiser les conséquences. Si la force majeure poursuit ses effets pendant plus d'un mois, le contrat pourra être déclaré caduc et seul le prix de la partie de la fourniture exécutée avant le début du cas de force majeure sera dû par le client. Toute somme excédentaire payée à titre d'avance par le client lui sera remboursée par le fournisseur.

10. Données personnelles – RGPD

Toutes les données personnelles que le client nous transmet sont considérées comme confidentielles et sont uniquement conservées et traitées dans le cadre de la relation entre lui et notre entreprise. Elles ne seront pas vendues ni mises à disposition de tiers sans l'accord préalable du client. Les données pourront cependant être transmises à un partenaire intervenant dans le cadre de nos obligations légales ou dans le traitement de la transaction avec le client (par exemple : comptable, fournisseur, sous-traitant, etc.). Le client en autorise expressément Luna Technologia. Nous nous engageons à prendre les meilleures mesures de sécurité afin d'éviter que des tiers non autorisés n'aient accès aux données à caractère personnel que le client nous aurait communiquées. Le Client a toujours la possibilité de connaître ses données personnelles qui sont en notre possession et de demander à ce qu'elles soient modifiées ou supprimées dans la mesure du respect de nos obligations légales en matière de conservation des données relatives à des transactions commerciales. Pour toute information à ce sujet, veuillez transmettre votre demande à notre siège social.

11. Droit applicable – Compétences des Tribunaux

Toutes les commandes sont soumises au droit belge. Tout litige entre Luna Technologia et le client concernant l'interprétation ou l'exécution de la commande ou de ses suites est de la compétence exclusive des tribunaux de Liège.